



Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du mercredi 29 novembre 2023 **Mmes POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Information matches reportés ou non joués du samedi 02/12/2023

Tous les matches non joués ou reportés du samedi 02 décembre 2023 seront automatiquement reportés au samedi 09 décembre 2023 (si le calendrier des 2 équipes le permet).

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminines

Tour n°3 – cadrage : matchs à jouer le samedi 09/12/2023

Nombre d'équipes engagées : 20

Nombre de matchs pour le cadrage: 4

Exempts : 12 équipes

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but a lieu.

Tirage au sort disponible sur le site internet de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=416159&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**Régional 1****25918419 ES SEIZIEME 1 / SARCELLES AAS 1 du 02/12/2023**

Pris note des courriels de la Mairie de PARIS et du club de l'ES 16^{ème}.

Ce match se déroulera à 15h00 au stade Paul Faber à PARIS.

Transmet à la CRTIS

Courriel du PARIS FC – 500568

La Commission prend note que toutes les rencontres à domicile auront pour coup d 'envoi : 16h30.

Régional 3**Poule A****25919854 CRETEIL US 1 / ACBB 1 le 11/11/2023**

Ce match est reporté au samedi 09/12/2023.

En cas d'indisponibilité du terrain de CRETEIL US, le match sera inversé.

La Commission demande au club de CRETEIL US de l'informer.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F**Calendrier prévisionnel des tours :**

1/16èmes : 27/01/2024

1/8èmes : 30/03/2024

1/4 : 20/04/2024

1/2 : 18/05/2024

Finale : 08/06/2024

1/32^{èmes} de Finale :**27598683 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / BEZONS USO 1 du 25/11/202**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de BEZONS USO.

27598688 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / SENART MOISSY 1 du 25/11/2023

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT.

27598665 ACBB 1 / FOSSES FU 1 du 25/11/2023

Lecture de la FMI – forfait non avisé de FOSSES FU.

27598668 COURBEVOIE SPORTS / AS ORLY 1 du 25/11/2023

Lecture de la FMI – forfait non avisé de l'AS ORLY.

1/16^{èmes} de finale :

Nombre d'équipes engagées : 32

16 matchs

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but a lieu.

Tirage au sort disponible sur le site internet de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=416177&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 3****Poule B****27159898 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / SC BRIARD 1 du 02/12/2023**

Demande de CHAMPS SUR MARNE FOOT pour reporter le match au 13/01/2024 (motif : installation non disponible).

La Commission, après étude de la planification des rencontres au stade des Pyramides (match U15 R2 à 17h), demande au club de CHAMPS SUR MARNE FOOT s'il est possible d'avancer cette rencontre à 15h00.

A défaut, le match sera inversé sur les installations du SC BRIARD à 15h30.

La Commission invite le club du SC BRIARD à l'informer en cas d'indisponibilité de ces installations.

27159894 NOISY LE GRAND FC 1 / TORCY PVM US 1 du 02/12/2023

Demande de SURESNES JS pour jouer à 16h00 sur le terrain n°4 du Stade des Bords de Marne à NOISY LE GRAND.

Accord de la Commission.

Transmis à la CRTIS.

Poule D**27160966 SURESNES JS 1 / ELANCOURT OSC 1 du 02/12/2023**

Demande de SURESNES JS pour décaler le coup d'envoi à 17h15.

Accord de la Commission.

Transmis à la CRTIS.

Poule E**27161242 SAINT DENIS RC 1 / GARGES FCM 1 du 02/12/2023**

Demande de SAINT DENIS RC pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de GARGES FCM à transmettre au plus tard le vendredi 01/12/2023 – 12h00.

Poule G**27162030 CRETEIL US 1 / FC BOURG LA REINE 1 du 16/12/2023**

Courriel de CRETEIL US indiquant qu'un doublon existe pour cette rencontre avec l'équipe Seniors Féminine R3 (match sur le même terrain à la même heure).

La Commission invite CRETEIL US à formuler une demande de modification de l'horaire du coup d'envoi et/ ou de terrain dans la mesure de ses capacités d'accueil.

A défaut le match sera inversé à BOURG LA REINE FC dans le cadre d'une inversion des matchs Aller / retour.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U15F**Calendrier prévisionnel des tours :**

1/16èmes : 27/01/2024

1/8èmes : 30/03/2024

1/4 : 20/04/2024

1/2 : 18/05/2024

Finale : 08/06/2024

1/16^{èmes} de finale :

Nombre d'équipes engagées : 32

16 matchs

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but a lieu.

Tirage au sort disponible sur le site internet de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=416188&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule A

27162530 ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 1 / ATHIS MONS USO 1 du 02/12/2023

Demande de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE pour décaler le coup d'envoi à 18h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ATHIS MONS USO à transmettre au plus tard le vendredi 01/12/2023 – 12h00.

27162535 ETAMPES FC 1 / ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 1 du 09/12/2023

Demande d'ETAMPES FC pour reporter le match au samedi 13/01/2023.

La Commission prend note du motif et demande au club d'ETAMPES FC de transmettre un document officiel précisant le nombre de joueuses concernées.

Document à transmettre au plus tard le mardi 05/12 – 12h00.

Poule B

27163542 FFA 77 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 09/12/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande de FFA 77 pour jouer le match au stade des peupliers à MAGNY LE HONGRE.

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant la planification des rencontres officielles sur le terrain synthétique,

Par ces motifs,

Donne son accord pour ce changement de terrain et précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique du stade de la Sourde de MAGNY LE HONGRE,

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

Poule C

27164151 GPSO 92 ISSY 1 / SEVRES FC 92 1 du 02/12/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande du GPSO 92 ISSY pour décaler le coup d'envoi à 16h00, refusée par SEVRES FC 92,

Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional U15F :

Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h00 et 17h30.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée,

Considérant que la demande du GPSO 92 ISSY respecte les dispositions de l'article 6.2 cité ci-dessus,
Par ces motifs,
Fixe le coup d'envoi du match à 16H00.

Poule E**27165107 ENTENTE ESSG-FCSAM 3 / DEUIL ENGHIEU FC 1 du 18/11/2023**

Rappel :

Ce match se déroulera en semaine (date butoir le 31/12/2023).

La Commission reste en attente de la proposition d'une date commune en semaine afin de reprogrammer cette rencontre.

Poule F**27165403 SAINT DENIS RC 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 02/12/2023**

La Commission accuse réception des courriels de ST DENIS RC et de la Mairie de ST DENIS indiquant l'impossibilité de planifier cette rencontre à ST DENIS.

Elle procède à l'inversion des matchs aller / retour comme suit :

Match aller :

27165403 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / SAINT DENIS RC 2 le samedi 02/12/2023 à 15h00

Match retour :

27165509 SAINT DENIS RC 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 le 27/04/2023

La Commission invite le club de FONTENAY SOUS BOIS US à l'informer en cas d'indisponibilité de son terrain pour l'accueil de ce match le samedi 02/12/2023.

27165405 MONTREUIL FC 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 02/12/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MONTREUIL FC pour jouer le match au stade Jean Delbert à MONTREUIL

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant la planification des rencontres officielles sur le terrain synthétique,

Par ces motifs,

Donne son accord pour ce changement de terrain et précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique du stade Robert Legros de MONTREUIL,

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

Poule G**27165904 ES 16^{ème} 1 / FC THIAIS 1 du 02/12/2023**

Demande de l'ES 16^{ème} pour jouer ce match à 17h00 au parc des Sports Interdépartemental N°5 de PUTEAUX.

L'éclairage n'étant pas classé et après étude de la programmation des rencontres sur ce terrain, la Commission fixe le coup d'envoi du match à 15h15.

Transmis à la CRTIS et copie à la Mairie de PARIS.

27165891 VITRY ES 1 / THIAIS FC 1 du 11/11/2023

Ce match est reporté au samedi 13/01/2023.